e, non is de la quelles du Père érempst servi t**é** qu'il perfide éparoit attentat e effacé et prosent des soyons Circumroperat

l'affecte Chaire ent, les blie sur nolique, mation Vicaire la suite, ne de la urce de frir des

les pers à ses de ses ctes des inuelletestà ad

ns, dans

glise de nement us prol'éclat ons pas rtout à appartention iel des

ordon-

messe édiate • l'aura célébrée, ne laissera les degrés de l'autel qu'après y avoir récité, à genoux, à haute voix, le peuple répondant, ou sept Pater noster et sept Ave Maria ou les Litanies de Ste. Vierge pour les plus pressantes nécessités de pour l'Eglise et spécialement la délivrance de N. S. P. le Pape Pie VIIe, actuellement détenu prisonnier. Nous espérons que ceux des fidèles qui ne pourront assister au Service Divin, feront la même prière dans leurs familles.

- 2°. Chaque prêtre ajoûtera à la messe, à la même intention, l'Oraison pour le Pape, Deus omnium fidelium, toutes les fois qu'elle ne sera pas indiquée et que la messe du jour ne sera pas de première classe.
- 3°. Ces prières dureront jusqu'à ce qu'il soit notifié au Clergé par nos lettres, ou, de notre part, par celles de nos Vicaires Généraux, que le tems est venu de les interrompre.

Sera le présent Mandement publié au prône de toutes les paroisses le premier jour de dimanche ou de fête après qu'il y aura été reçu, et lu dans l'assemblée ou Chapitre de toutes les Communautés.

DONNE' à Québec, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le vingt-ciuq octobre Mil huit cent dix.

+ J. O. EV. DE QUEBEC.

L. + S.

PAR MONSEIGNEUR,

P. FLAV. TURGEON, PTRE. SECR.

Bon pour Copie.

the To Transcen who is